Envoyé en préfecture le 13/06/2026
Reçu en préfecture le 13/06/2026
Publié le
ID : 033-213303480-20260606-D2026_45-DE

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
CANTON NORD MEDOC

DEL-2026-45

COMMUNE DE QUEYRAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°45

L'an deux mil vingt-six, le cinq juin, à vingt heure, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame Myriame ROURE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de membres présents : 12
Date de convocation : 29 mai 2026

Présents : Mme ROURE, M. HOUZELOT, Mme CORDONNIER, Mme RABILLARD, M. STREVELER, Mme BAUDOUX, M. LEGRAND, Mme DUTRAIN, Mme RONDET, M. INDA, Mme BEAUPIED-BLANCHET, M. ALQUIE
Absents : M. BAUDOUX (pouvoir à Mme CORDONNIER), M. MESPLEDE (pouvoir à M. STREVELER), Mme MENAND (pouvoir à Mme RABILLARD)
Secrétaire de séance : Mme BAUDOUX
Auxiliaire du Secrétaire de séance : M. VIDALOU, Secrétaire Général

OBJET : COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Rapporteur : Myriame ROURE

Madame le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission et un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré **à l'unanimité des membres présents et représentés,**

Décide de dresser une liste de 24 noms, à savoir :

1	MME	BERNARD	Françoise
2	M.	SHOTT	Gilbert
3	MME	BOSQUET	Virginie
4	M.	BLANC	Didider
5	MME	FLAMERY	Ingrid
6	MME	BEAUPIED-BLANCHET	Séverine
7	MME	RONDET	Amandine
8	M.	ALQUIE	Jean-Christian
9	M.	INDA	Régis
10	M.	RONDET	Bertrand
11	M.	MESPLEDE	Matthieu

Envoyé en préfecture le 13/06/2026
Reçu en préfecture le 13/06/2026
Publié le
ID : 033-213303480-20260606-D2026_45-DE

12	M.	BROSSARD	Christine
13	MME	MARIONNEAU	Stéphanie
14	M.	BLANCHET	Jean-Michel
15	M.	BONIN	Annie
16	MME	LEVASSEUR	Sandra
17	MME	MUSSET	Laurence
18	MME	DUTRAIN	Marie-Christine
19	M.	BAUDOUX	Alain
20	M.	BAUDOUX	Jessica
21	M.	STREVELER	Benoit
22	MME	DUMAS	Justine
23	M.	CAZENAVE	Bruno
24	M.	BORLA	Hervé

Le 13 juin 2026

Le Maire
Myriame ROURE

Affiché 13 juin 2026

La secrétaire de Séance
Jessica BAUDOUX

Le Maire,
- Certifie, sous sa responsabilité, le caractère de la présente délibération ;
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa transmission aux services de l'Etat.